

PÔLE



DES ACTIVITÉS & CULTURE SPORTIVE

FSGT *Fédération Sportive
et Gymnique du Travail*

**COLLECTIF NATIONAL
DES ACTIVITÉS VÉLO**

CNAV

Pantin, le 6 avril 2022

A tous les comités et clubs de vélo FSGT

14 rue Scandicci
93508 Pantin Cedex
Tél. : 01 49 42 23 19
Fax : 01 49 42 23 60

activites@fsgt.org

f FSGTsportpopulaire
t FSGTofficiel

**Objet : Plaquette Championnat National FSGT route 2022
et information sur les modalités d'engagements**

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe la plaquette de présentation du Championnat National FSGT route qui se tiendra les 2 et 3 juillet 2022 à Saint Chinian et Prades-sur-Vernazobre (34) .

Modalités d'engagements :

Les engagements de ce Championnat National se feront uniquement en ligne, seul le formulaire récapitulatif sur papier sera à envoyer avec le chèque de règlement à Pantin.

Voici les étapes à suivre pour vous inscrire à l'épreuve :

1. Communiquez avant le 2 mai 2022 l'adresse e-mail du responsable des engagements de votre comité à Jacques Woiffard et en copie Clémence Depernet aux adresses suivantes :

woiffard.jacques@free.fr et clemence.depernet@fsgt.org

2. Le responsable des engagements du comité recevra le 9 mai un lien vers un document lui permettant d'inscrire les participants aux épreuves sélectionnés.

Ce lien sera accessible jusqu'au 1 juin à minuit.

Après cette date vous n'aurez plus la possibilité d'inscrire ou de modifier les engagements. Il ne sera plus possible d'ajouter des concurrents qui auraient été oubliés, c'est donc à vous de bien



vérifier les listes avant la date limite. Seules les dérogations pour motif médical sur présentation d'un justificatif pourront être prises en compte. Aucune dérogation ne sera accordée pour une autre raison.

3. Envoyer Le formulaire récapitulatif des engagements ainsi que le chèque de règlement de l'épreuve à l'adresse suivante :

PACS - Activités Vélo
Clémence Depernet
14 rue Scandicci
93508 Pantin Cedex

Rappel sur les conditions de participation a titre exceptionnel pour les multi licenciés:

- Championnat National Route FSGT :

A titre exceptionnel pour le championnat national FSGT Route de 2022, il a été revu la participation au nombre d'épreuves pour les multi licenciés :

Chaque coureur multi licencié (homme ou femme) devra avoir été licencié avant juin de l'année précédente sauf pour les minimes et cadets, et justifier sa participation à six (6) épreuves Vélo FSGT, quatre (4) pour les minimes et les cadets (hors championnats fédéraux) ou a 70% des épreuves organisées dans le comité de moins de 12 organisations du 1^{er} juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours, dont un championnat départemental ou régional ou inter-régional de la spécialité (route) de la saison en cours.

Pour la coordination du CNAV,
Jacques Woiffard